

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

⑪ N° de publication :  
(A n'utiliser que pour les  
commandes de reproduction).

**2 463 703**

A3

**DEMANDE  
DE CERTIFICAT D'UTILITÉ**

⑰

**N° 80 17071**

⑤4

Grand vide-poches pour véhicules automobiles.

⑤1

Classification internationale (Int. Cl.<sup>3</sup>). B 60 R 7/06.

②2

Date de dépôt..... 1<sup>er</sup> août 1980.

③3 ③2 ③1

Priorité revendiquée : *Italie, 21 août 1979, n° 53522-B/79.*

④1

Date de la mise à la disposition du  
public de la demande..... B.O.P.I. — « Listes » n° 9 du 27-2-1981.

⑦1

Déposant : Société dite : FIAT AUTO SPA, résidant en Italie.

⑦2

Invention de : Giorgetto Giugiaro et Aldo Mantovani.

⑦3

Titulaire : *Idem* ⑦1

⑦4

Mandataire : Cabinet Beau de Loménie,  
55, rue d'Amsterdam, 75008 Paris.

La présente invention concerne une carrosserie de véhicule automobile formant un habitacle défini par deux parois latérales et une paroi avant transversale qui comporte une partie à peu près en L, dont la portion supérieure est inclinée vers le haut en direction de la base du pare-brise du véhicule et dont la portion inférieure est inclinée vers le bas en direction de l'avant du véhicule.

L'invention vise à apporter une carrosserie de véhicule automobile de ce type où la paroi avant transversale forme un vide-poches qui soit facilement accessible aux occupants des sièges avant du véhicule, facile à fabriquer et d'un aspect esthétique plaisant.

Selon l'invention, une telle carrosserie est essentiellement caractérisée en ce que la portion inférieure de la paroi transversale forme l'une des parois d'un vide-poches en forme d'auge s'étendant sur toute la largeur intérieure de la carrosserie, les autres parois de ce vide-poches étant formées par des panneaux latéraux fixés aux parois latérales de la carrosserie et par un fond qui est supporté le long d'un bord par une traverse s'étendant entre les panneaux latéraux et est fixé à chaque côté sur le bord inférieur du panneau latéral correspondant.

D'autres caractéristiques et avantages de l'invention ressortiront plus clairement de la description qui va suivre d'un exemple de réalisation non limitatif, ainsi que des dessins annexés, sur lesquels :

- 25 - la figure 1 est une vue en perspective partielle et schématique de la partie avant de l'intérieur d'une carrosserie de véhicule automobile selon l'invention;
- la figure 2 est une coupe transversale prise suivant la ligne II-II de la figure 1 mais à plus grande échelle; et
- 30 - la figure 3 est une vue en perspective d'un détail des figures 1 et 2.

La figure 1 montre la partie avant de l'intérieur d'une carrosserie de véhicule automobile qui forme un habitacle défini par deux parois latérales 10 et une paroi avant transversale, dont une partie 12 possède une section à peu près en L. La partie en L 12 comprend une portion supérieure 14 qui est inclinée vers le haut en direction de l'avant du véhicule et dont le bord supérieur forme un

logement/appui 16 pour le bord inférieur du pare-brise 18 du véhicule, ainsi qu'une portion inférieure 20 qui est inclinée vers le bas en direction de l'avant du véhicule et sert dans sa partie supérieure comme un tableau de bord portant des instruments. La portion inférieure 20 est également pourvue d'une monture 22 qui supporte de façon en soi connue la colonne de direction du véhicule. Deux panneaux latéraux 24 sont fixés sur les côtés intérieurs des parois latérales 10 du véhicule près des bords latéraux de la portion inférieure 20.

Comme représenté plus en détail sur les figures 2 et 3, chaque panneau latéral 24 possède un profil à peu près en secteur défini par un premier côté droit 26 qui est parallèle au bord adjacent de la portion inférieure 20 de la paroi avant, un second côté droit 28 qui est incliné vers le bas en direction de l'arrière du véhicule à partir de l'extrémité supérieure du premier côté droit 26, ainsi qu'un côté 30 qui est courbé en arc de cercle et relie entre elles les extrémités inférieures des deux côtés droits 26 et 28. La jonction entre le second côté droit 28 et le côté courbe 30 est pourvue d'une protubérance semi-circulaire 32. Le second côté droit 28, la protubérance 32 et le côté courbe 30 de chaque panneau latéral 24 portent une bordure 34 qui fait saillie du panneau en direction de l'autre panneau latéral 24. La partie courbe 34a de la bordure 34, s'étendant le long du côté courbe 30, est pourvue de deux trous traversants 36.

Chaque panneau latéral 24 est fixé sur la paroi latérale 10 correspondante de la carrosserie du véhicule par trois vis 38 qui traversent des trous prévus à cet effet dans une partie centrale 40 à peu près triangulaire au fond d'un renforcement du panneau latéral 24 (figure 3).

Une traverse tubulaire 42 s'étend perpendiculairement à l'axe longitudinal du véhicule entre les deux panneaux latéraux 24, chaque extrémité de la traverse 42 étant emboîtée sur un support tubulaire 44 porté concentriquement à la protubérance 32 par le panneau latéral 24 correspondant. Les panneaux latéraux 24 sont de préférence en plastique et les supports tubulaires 44 peuvent être venus de moulage avec les panneaux.

La traverse ou barre transversale 42 est recouverte sur toute sa longueur par un embourrage tubulaire 46 (figure 2) et

supporte un bord 48 de forme complémentaire d'une plaque flexible 50 qui s'étend entre les deux panneaux latéraux 24 et dont la largeur correspond sensiblement à la longueur des côtés courbes 30 de ces panneaux. La plaque flexible 50 est fixée par ses bords extrêmes  
5 aux parties courbes 34a de la bordure des deux panneaux latéraux 24, au moyen de rivets 52 qui traversent la plaque flexible 50 et sont encliquetés dans les trous 36.

La portion inférieure 20 de la paroi transversale 12, les panneaux latéraux 24 et la plaque flexible 50 forment respecti-  
10 vement la paroi frontale, les parois latérales et le fond d'un vide-poches en forme d'auge 54 qui est facilement accessible aux occupants des sièges avant (non représentés) du véhicule. Afin d'améliorer l'aspect esthétique du vide-poches en auge 54, la portion inférieure  
20 de la paroi transversale et une partie au moins de la portion  
15 supérieure 14 de cette paroi de la carrosserie sont recouvertes d'un garnissage 56.

Une carrosserie de véhicule automobile selon l'invention possède ainsi un grand vide-poches 54 qui est fonctionnel, a un aspect esthétique plaisant et contribue en outre à la sécurité  
20 dans le cas d'une collision frontale du véhicule.

## R E V E N D I C A T I O N S

1. Carrosserie de véhicule automobile formant un habitacle défini par deux parois latérales et une paroi avant transversale qui comporte une partie à peu près en L, dont la portion supérieure est inclinée vers le haut en direction de la base du pare-brise du véhicule et dont la portion inférieure est inclinée vers le bas en direction de l'avant du véhicule, caractérisée en ce que la portion inférieure (20) de la paroi transversale (12) forme l'une des parois d'un vide-poches en forme d'auge (54) s'étendant sur toute la largeur intérieure de la carrosserie, les autres parois de ce vide-poches étant formées par des panneaux latéraux (24) fixés aux parois latérales (10) de la carrosserie et par un fond (50) qui est supporté le long d'un bord (48) par une traverse (42) s'étendant entre les panneaux latéraux (24) et est fixé à chaque côté sur le bord inférieur (34a) du panneau latéral (24) correspondant.

2. Carrosserie de véhicule selon la revendication 1, caractérisée en ce que :

- chacun des panneaux latéraux (24) possède un profil à peu près en secteur qui est défini par un premier côté droit (26) adjacent et parallèle à la portion inférieure (20) de la paroi transversale (12), un second côté droit (28) incliné vers le bas en direction de l'arrière du véhicule depuis l'extrémité supérieure du premier côté droit (26), ainsi qu'un côté (30) courbé en arc de cercle reliant les extrémités inférieures des côtés droits (26, 28), au moins le côté courbe (30) de chaque panneau latéral (24) possédant une bordure (34, 34a) faisant saillie en direction de l'autre panneau latéral (24);
- la traverse (42) est tubulaire et s'emboîte à chaque extrémité sur ou dans un support tubulaire (44) porté à l'extrémité inférieure du second côté droit (28) par le panneau latéral (24) correspondant;
- le fond est formé par une plaque flexible (50) qui est supportée le long d'un bord (48) par la traverse (42) et est fixée à chaque extrémité sur le panneau latéral (24) correspondant par la bordure (34a) du côté courbe (30) de ce panneau.

3. Carrosserie de véhicule selon la revendication 2, caractérisée en ce que ledit bord (48) de la plaque flexible (50) entoure la traverse tubulaire (42).
4. Carrosserie de véhicule selon les revendications 2 et 3  
5 prises ensemble, caractérisée en ce que la traverse tubulaire (42) est recouverte d'un matériau de rembourrage (46).
5. Carrosserie de véhicule selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisée en ce que la portion inférieure (20) et au moins une partie de la portion supérieure (14)  
10 de la paroi transversale (12) sont recouvertes d'un garnissage (56).

FIG. 1

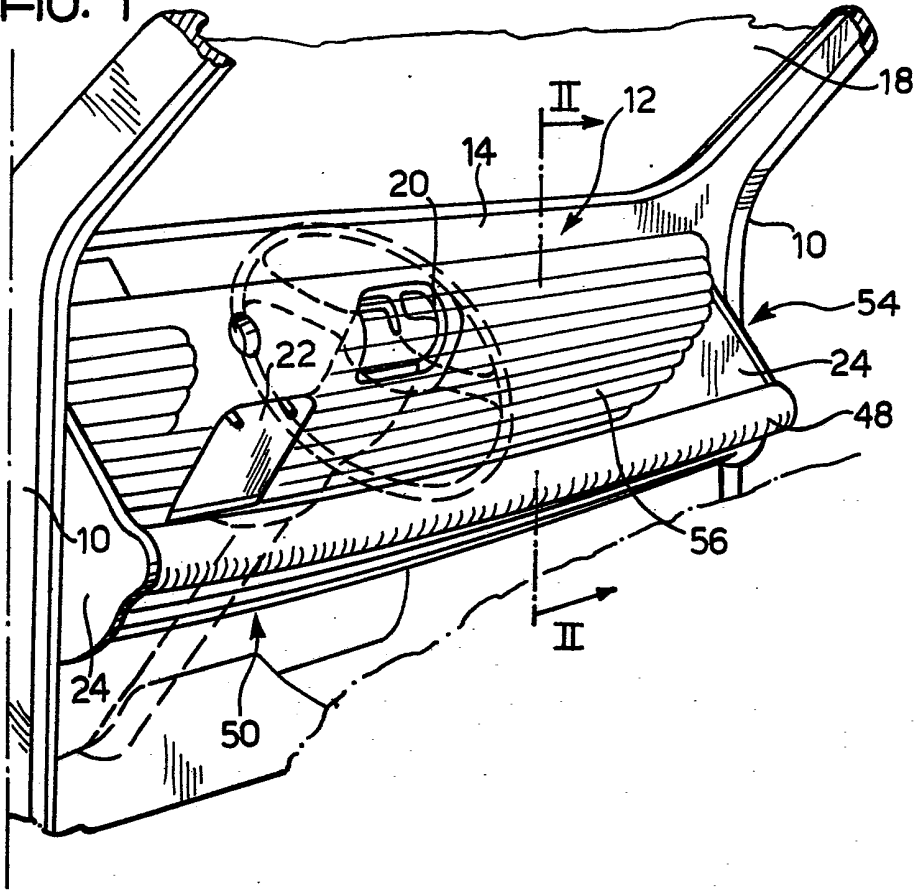


FIG. 3

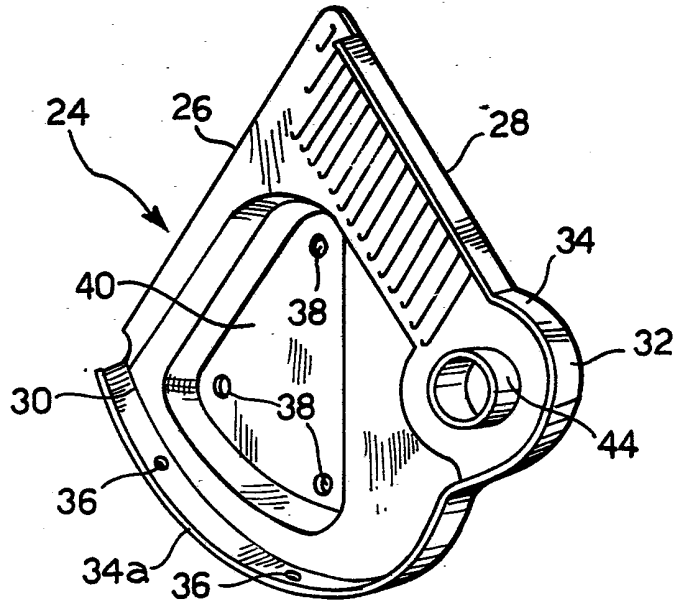


FIG. 2

